

DEMANDE D'AGREMENT ET DE FINANCEMENT CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021



Dans le cadre de la politique publique de soutien à la fonction parentale :

Si vous souhaitez obtenir un financement pour une action CLAS (*contrat local d'accompagnement à la scolarité*) menée entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021, il vous faut compléter le dossier de demande de financement CLAS 2020-2021.

Le dossier et la note de cadrage peuvent être téléchargés sur les sites suivants :

- <http://www.caf.fr/>
- [http://parentalite-martinique .fr](http://parentalite-martinique.fr)

Le dossier complet, avec l'ensemble des pièces justificatives, doit être transmis à la CAF par courriel, uniquement à l'adresse Internet : action-sociale@cafmartinique.cnafmail.fr

Un accusé de réception sera adressé pour chaque dossier complet :

Le Comité de pilotage examinera l'ensemble des dossiers courant juin/juillet 2020 : une notification écrite informera chaque demandeur de sa décision.

Attention :

- La date limite de retour des dossiers est fixée impérativement au **lundi 15 juin 2020** : toute demande parvenue après cette date sera rejetée.
- Les dossiers incomplets et ne répondant pas au cahier des charges ne pourront faire l'objet d'un passage en comité technique.